



# Note d'établissement

## Etablissement BUS - Central, NEF, STL et CRIV N° 2018 - 01

Décision du 18 décembre 2018

**Décision n° BUS – Central, NEF, STL et CRIV 2018-01 du 18 décembre 2018 portant délégation de signature du chef de l'établissement, président du CSE BUS – Central, NEF, STL et CRIV, au président de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail [CSSCT] de l'établissement BUS – Central, NEF, STL et CRIV**

**Le chef de l'établissement BUS – Central, NEF, STL et CRIV,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-98 consentie le 17 décembre 2018 au chef de l'établissement BUS – Central, NEF, STL et CRIV par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Madame Anne FOURTOY, présidente de la CSSCT BUS – Central, NEF, STL et CRIV, à l'effet de signer, en son nom tous les actes entrant dans le périmètre de compétence de ladite commission.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne FOURTOY, présidente de la CSSCT, de donner délégation à :

- Madame Anne SALAÛN, responsable de l'unité Prévention des Risques Professionnels, ou à
- Monsieur Frédéric DESCRIMES, responsable Ressources Humaines du département BUS, ou à
- Madame Ingrid LAPEYRE-NADAL, déléguée Tramway du département BUS, ou à
- Monsieur Jean-Marc BETEILLE, délégué BUS du département BUS, ou à
- Monsieur Alain CHARLET, délégué Gares et Infrastructures du département BUS, ou à
- Monsieur Xavier HUTET, responsable de l'unité Marketing Opérationnel et Innovations Produits du département BUS, ou à



- 
- Monsieur Benoît PHILIPPE, responsable de l'unité Ingénierie de Production du département BUS, ou à
  - Pierrick LHOTE, responsable de l'unité Inspection, Audit et Management des risques du département BUS.

A l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

### **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 18 décembre 2018

Valentine CUNI  
Chef de l'établissement, présidente du CSE BUS – Central, NEF, STL et CRIV